

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 7 avril 2021**

Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13 (12 présents + 1 procuration)

Le Président, Michel Paquet, a quitté la salle et a cédé la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Membre ayant donné procuration : 1

Membres absents excusés : 6

L'an deux-mille-vingt-et-un le sept avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le premier avril ~~deux-mille-vingt-et-un~~, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme BUHAJEZUK Christelle et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA Hervé et M. DICK Rémy

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et M. FADI Hassan

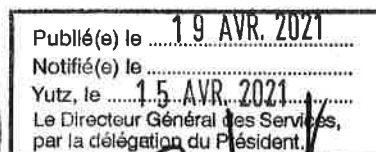
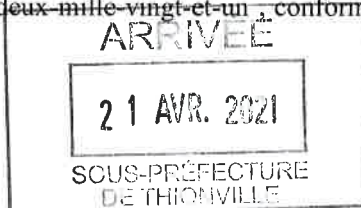
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Était absent (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland a donné procuration à M. TINNES Jean-Paul




Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THIONVILLE : M. MELEO Guy, Mme VACCA Agnès et M. LUCCHINI Marc

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. STEICHEN Christian et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH : M. FOSSO Antoine

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DICK Rémy (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

Objet : Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2020 du SYDELON a été précédé par :

- le rapport d'orientation budgétaire tenu le 17 mars 2021,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2020 de la section de fonctionnement atteint - **344 156,78** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **12 942 284,10** euros. Les principales recettes sont :

- **341 739,58** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 1.82 euros H.T. par habitant),
- **12 201 644,51** euros de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **326 693,57** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **13 286 440,88** euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **13 379,88** euros, dont **7 525,00** euros en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion), **1 309,04** euros de plus ou moins-values sur cessions et **4 545,84** euros en immobilisations corporelles (matériel informatique et mobilier, cheptel).

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier DE LAZZER, 4^{ème} Vice-Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme Patricia RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2020 du SYDELON arrêté comme suit :

| <u>Section de Fonctionnement</u> | |
|---|-----------------------|
| Recettes | + 12 942 284,10 € |
| Dépenses | - 13 286 440,88 € |
| Résultat de l'exercice | = - 344 156,78 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | + 417 469,95 € |
| Résultat excédentaire cumulé | = 73 313,17 € |
| | |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| Recettes | + 75 893,41 € |
| Dépenses | - 13 379,88 € |
| Résultat de l'exercice | = + 62 513,53 € |
| Résultat d'investissement reporté | + 233 142,98 € |
| Excédent d'investissement cumulé | = 295 656,51 € |
| <u>Restes à réaliser</u> | |
| Recettes d'investissement | 0,00 € |
| Dépenses d'investissement | 26 000,00 € |
| Résultat excédentaire cumulé | = 269 656,51 € |

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **14 AVR. 2021**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **15 AVR. 2021**

Le Président,



[Signature]
Michel PAQUET

